



## **Lettre aux adhérents n° 8**

Cher, chère adhérent(e),

Voici, comme chaque semestre, le point sur les activités de votre association tout au long des six derniers mois. N'hésitez pas à lire jusqu'au bout ! Cela peut paraître rébarbatif, mais vous y trouverez beaucoup d'informations sur le cadre de votre vie quotidienne.

### **Espace public**

#### **▪ *Les terrasses***

Nos efforts se poursuivent, inlassables mais répétitifs et trop souvent stériles. Nous signalons systématiquement les abus, nombreux, des diverses terrasses et étalages. Certes, il y a quelques acquis : les grands cafés de la place et de la rue des Abbesses s'étalent un peu moins, la rue Audran reste libre de toute terrasse. Mais la plupart des établissements continuent à s'étaler avec une superbe indifférence sur les trottoirs, ne laissant aux piétons qu'un couloir de circulation de plus en plus mince, engorgé dès qu'il y a une poussette, ou un passant âgé cheminant plus lentement — ne parlons même pas des personnes à mobilité réduite.

Deux cas sont particulièrement notables (mais il y en a tant d'autres ...) : le Village, rue des Abbesses, et le Café du Théâtre, place Charles Dullin. Malgré nos rappels constants, les responsables à la mairie ne font rien — en tout cas, rien qui modifie ces situations, ancrées depuis plusieurs années. Autre exemple choquant d'une dérive : le Bimbo, un café situé au bas de la rue Chappe, qui bénéficie déjà d'une superbe et vaste terrasse sur l'esplanade qui s'étend devant sa vitrine, s'est vu attribuer en surplus une terrasse estivale. Renseignements pris, il s'agirait d'une « erreur ». Mais le plus grave est que cette « erreur » ne sera pas corrigée : il paraît qu'une fois l'autorisation accordée, on ne peut plus la retirer ...

#### **▪ *Droits de voirie***

On comprend vite pourquoi les commerçants occupent le plus possible l'espace public quand on apprend à quel point le droit de voirie qu'ils versent est modique.

À titre d'exemple, rue des Abbesses, il en coûte 31,41 € *par mètre carré et par an* pour une terrasse fixe à l'année limitée à un tiers du trottoir ; pour une terrasse d'été, c'est plus cher : 110 €. Les contre-terrasses (sur trottoir comme sur stationnement) sont aussi plus coûteuses : 126 € environ. Ainsi, le café Le Village, rue des Abbesses, ne paye par année que 470€ environ (sur un trottoir qu'il occupe d'ailleurs illégalement, au regard de ce que stipule le Règlement des étalages et terrasses (RET) qui prévoit une largeur minimum pour le passage des piétons). Montant dérisoire, à comparer avec les recettes quotidiennes que réalise ce café, comme tant d'autres.

Les représentants de la mairie font toujours valoir qu'en cas d'infraction, les amendes pleuvent. Mais là encore, leur montant est dérisoire : 135 €. Mais nous n'avons aucun moyen de le vérifier, pas plus que le paiement ponctuel desdites amendes.

Et les effectifs de la police municipale ne suffisent pas encore à verbaliser dans tous les cas, qui sont extrêmement nombreux.

- *Rues aux écoles*

Le concept de « rues aux écoles » est très à la mode à Paris. Il s'agit de piétonniser totalement les rues sur lesquelles donne une école, ou alors de l'« apaiser » en limitant le passage des voitures et leur vitesse de circulation, et en donnant aux piétons une priorité absolue.

La mairie prévoit d'aménager en les piétonniser plus de cent voies d'ici à 2026. Dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, la rue Ferdinand Flocon a déjà été ainsi transformée. Le chantier suivant, qui a été très long, est celui de la rue d'Orsel, et le résultat est tout sauf convaincant. De cette petite rue pavée typiquement montmartroise, on a réussi à faire une sorte de square sinistre et invertébré, au revêtement beigeasse (et déjà sale), et aux jardinières décourageantes (pas un seul arbre planté, apparemment le sous-sol ne le permet pas). En outre, les barrières qui permettaient l'accès des quelques véhicules admis (livraisons, pompiers, taxis, etc) sont désormais cadenassées, ce qui pose de nombreux problèmes.

Plus ennuyeux encore : sur cet espace dégagé et sans trottoirs, les terrasses ont aussitôt fleuri. Encore bien des infractions en perspective.

- *Place des Abbesses*

Deux membres du Bureau de l'association se sont longuement entretenus avec J-P ; Daviaud, adjoint au commerce à la mairie du 18<sup>ème</sup> sur les problèmes que rencontre la place des Abbesses, occupée plusieurs fois par an (entre huit et dix manifestations) par des événements commerciaux qui causent de nombreuses nuisances et occupent indûment l'espace public. Il a été convenu que les riverains seraient informés, voire consultés en amont sur les événements prévus au cours de l'année (brocantes et vides-greniers, fêtes diverses, marché de Noël, etc), que les organisateurs seraient rappelés à l'ordre (pas d'amplification musicale, pas de groupes électrogènes, nombre limité de stands, etc). Affaire à suivre.

- *Le Clap*

Pour ce qui est du CLAP (Club Lepic-Abbesses de pétanque), dont le terrain, situé dans le maquis de Montmartre, et convoité par le propriétaire de l'établissement de luxe contigu, a été attribué par la mairie de Paris à ce dernier, la situation est pour l'instant bloquée. Les divers recours contre cette attribution (dont celui auquel s'est associée l'ADDM18) ne sont pas encore tranchés par les tribunaux ; le terrain lui-même est occupé 24 heures sur 24, par les « zadistes » du club, pour parer à toute expulsion ; une médiation entre les divers acteurs de cette affaire (mairie, propriétaire de « l'Hôtel particulier », riverains, et membres du CLAP) n'a rien donné ; et la mairie (celle du 18<sup>ème</sup> comme celle de Paris) s'entête toujours à soutenir le projet de « l'Hôtel particulier », à savoir la création d'un square théoriquement voué à la biodiversité et au délassement des Parisiens (projet qui a connu des modifications souvent précipitées et incohérentes depuis la signature de la convention d'occupation entre la mairie de Paris et « l'Hôtel particulier », il y a tout juste un an. Projet d'ailleurs difficile à mettre en œuvre, car le terrain en question est situé en bordure d'une voie privée).

À suivre.

## **Propreté**

L'ADDM18 a pu longuement s'entretenir en début d'année avec l'adjoint à la propreté de la mairie du 18<sup>ème</sup>, Frédéric Badina. Nous l'avions notamment interrogé sur le déploiement de poubelles spécifiques pour les bio-déchets, obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier dans toutes les communes de France, et dont le déploiement semble à peine commencer dans le 18<sup>ème</sup>.

Six mois plus tard, 25 juin, au dernier conseil de quartier, nous avons pu obtenir un point sur la situation. Elle n'est pas très encourageante : quelques bacs spéciaux existent à proximité des marchés de rue ; d'autres vont être installés (mais on ne sait pas quand) dans quelques rues et places de l'arrondissement, de préférence à proximité des écoles, qui sont déjà desservies par la collecte de ce type de déchets. Et c'est tout. À ce stade, il n'y a pas de calendrier d'installation, ni de carte des points de collecte prévus.

Les corbeilles à papiers demandées périodiquement par l'association pour la place et l'escalier du Calvaire, dans le haut Montmartre, ne sont toujours pas installées.

La mairie semble avoir définitivement renoncé à installer un point TriLib à Montmartre, bien que l'ADDM18 lui ait proposé quelques emplacements adéquats.

## Démocratie locale

Nous avons constaté lors de nos échanges et réunions avec la mairie, que la démocratie locale, qui n'a jamais été très dynamique dans notre arrondissement, s'est quasiment effacée du paysage. On le constate notamment au Conseil de quartier, dont la dernière séance illustrait parfaitement ce diagnostic : aucune transparence, aucune indication préalable quant aux présents à l'ordre du jour, entièrement décidé par la mairie, longs exposés *ex cathedra* (et notamment une heure d'exposé filandreux sur l'heureuse influence que la nature « sauvage » exerce sur les tout-petits), questions tronquées, réponses évasives.

Le Bureau de l'ADDM18 a présenté des propositions de changement à Mme Bénard, l'élu chargée de la participation citoyenne et de la concertation. Affaire à suivre.

## Surtourisme

Question : que fait la mairie du 18<sup>ème</sup> pour lutter contre le surtourisme ? Réponse : rien. Ou du moins rien que nous sachions, rien qui donne un résultat visible dans nos quartiers, rien qui indique un minimum d'intérêt pour le sujet.

Nous apprenons aujourd'hui qu'une grande manifestation contre le surtourisme a regroupé à Barcelone plusieurs milliers de manifestants, Barcelonais exaspérés de voir leur ville livrée à tous les excès du tourisme de masse. Quand verrons-nous cela à Paris ? Quand est-ce que les Parisiens en auront assez de voir que leur ville est vue par les élus comme un filon que l'on exploite et non un lieu de vie pour tous, et pas seulement pour bobos friqués. Il reste un long, très long chemin à faire.

Nous vous retrouverons avec plaisir à la rentrée, pour d'autres questionnements, d'autres revendications, d'autres aventures.

En attendant, nous vous souhaitons un bel été.

Bien amicalement à vous tous,

## Le Bureau de l'ADDM18

**PS** Vous trouverez ci-dessous quelques liens utiles : ils mènent respectivement vers :

- le RET (Règlement des terrasses et étalages)  
[https://dematpr.apps.paris.fr/dematpr/doc/Reglement\\_Etalages\\_Terrasses.pdf](https://dematpr.apps.paris.fr/dematpr/doc/Reglement_Etalages_Terrasses.pdf)
- le classement des rues par catégorie pour le paiement des droits de voirie  
<https://simutax-voirie.paris.fr/simutax/Classification-des-voies-publiques.pdf>
- Le montant des droits de voirie pour les diverses installations sur l'espace public  
<https://cdn.paris.fr/paris/2024/01/08/arrete-dv-2024-signe-et-date-QLKO.pdf>